

## COMMUNE DE DOMALAIN

(Ille et Vilaine)

# CONSEIL MUNICIPAL Procès verbal

L'an deux mil dix-sept, le quatre Décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Domalain s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur OLIVIER Christian, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28 Novembre 2017. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28 Novembre 2017.

<u>Présents</u>: M. OLIVIER Christian, M. TESSIER Daniel, Mme PINCEPOCHE Monique, M. DÉSILLE Yvan, M. GALLON Loïc, Mme BASLÉ Marie-Josèphe, Mme CHEVRIER Christine, M. BOULANGER Jean-François, Mme LIGOT Brigitte, M. VETIER Anthony, Mme FURON Maryse, Mme RESTIF Isabelle, M. HUET François, Mme

DUFLOS Béatrice, M. FOLLIOT Philippe Absent excusé: M. ROLLAND Pierre

Absents: Mme DOINEAU Brigitte, M. SUBIRY Anthony

Secrétaire de séance: M. VETIER Anthony

#### ORDRE DU JOUR

Validation Inventaire Zones Humides

DM n°5 - Travaux en régie 2017

Ecole Ste Anne: contrat d'association 2017-2018

Participation financière pour les écoles privées extérieures

Demande de subvention de l'association APEL pour l'arbre de Noël 2017

Tarifs communaux 2018 FSCF: programme 2018

SMICTOM: rapport d'activités 2016

Numérotation nouvelle habitation - Carcraon Convention avec les Archives Départementales Renouvellement permis poids lourds agent technique

Clôture Garage ROZÉ - Zone de l'Oseraie

Questions et informations diverses

| N°Délibération | Objet de la délibération   | Date d'affichage | Date d'envoi en<br>préfecture |
|----------------|--|------------------|-------------------------------|
| 2017-12-01     | Validation administrative de l'inventaire des zones humides                  | 11 Décembre 2017 | 11 Décembre 2017              |
| 2017-12-02     | Budget commune : décision modificative n°5                                   | 11 Décembre 2017 | 11 Décembre 2017              |
| 2017-12-03     | Ecole Ste Anne: contrat d'association 2017-2018                              | 11 Décembre 2017 | 11 Décembre 2017              |
| 2017-12-04     | Participation financière pour les écoles privées extérieures                 | 11 Décembre 2017 | 11 Décembre 2017              |
| 2017-12-05     | Demande de subvention de la part de l'APEL Ecole Ste<br>Anne : Arbre de Noël | 11 Décembre 2017 | 11 Décembre 2017              |
| 2017-12-06     | Tarifs communaux 2018  | 11 Décembre 2017 | 11 Décembre 2017              |
| 2017-12-07     | FSCF: nombre de participants pour 2018                                       | 11 Décembre 2017 | 11 Décembre 2017              |
| 2017-12-08     | Numérotation nouvelle habitation - Carcraon                                  | 11 Décembre 2017 | 11 Décembre 2017              |
| 2017-12-09     | Convention avec les Archives Départementales                                 | 11 Décembre 2017 | 11 Décembre 2017              |
| 2017-12-10     | Gestion du personnel : remboursement de frais                                | 11 Décembre 2017 | 11 Décembre 2017              |
| 2017-12-11     | Participation financière à clôture Garage ROZÉ - Zone de l'Oseraie           | 11 Décembre 2017 | 11 Décembre 2017              |

# 2017-12-01 - Validation administrative de l'inventaire des zones humides

Un inventaire des zones humides du territoire communal de Domalain a été réalisé par le Cabinet DERVENN et le B.E. (Bureau Etudes) NAT', sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Intercommunal du bassin versant de la Seiche.

Cet inventaire répond à un double objectif :

- . respecter les dispositions du SDAGE Loire Bretagne et du SAGE Vilaine qui demandent aux communes d'intégrer l'inventaire des zones humides aux documents d'urbanisme lors de leur élaboration ou de leur révision,
- . mieux connaître les zones humides sur le territoire communal pour les protéger et contribuer ainsi à la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau.

L'inventaire des zones humides a été réalisé conformément à la méthode préconisée par le SAGE Vilaine, dans une démarche participative avec les acteurs locaux.

Les zones humides inventoriées se répartissent comme suit :

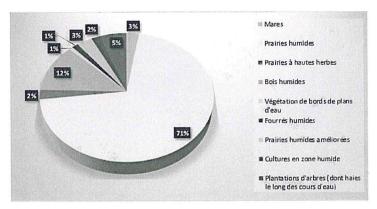


Figure 7 : Répartition de la surface des différents types de zones humides

|   | Surfaces (Ha) | % zones humides | % surface communale<br>(33,37 km²) |
|---|---------------|-----------------|------------------------------------|
| Mares   | 2,2           | 2,61%           | 0,07%                              |
| Prairies humides  | 59,42         | 70,47%          | 1,78%                              |
| Prairies à hautes herbes                                      | 1,97          | 2.34%           | 0,06%                              |
| Bois humides  | 10,24         | 12,14%          | 0,31%                              |
| Végétation de bords de plans d'eau                            | 0,68          | 0,81%           | 0,02%                              |
| Fourrés humides   | 1,09          | 1,29%           | 0,03%                              |
| Prairies humides améliorées                                   | 2,66          | 3,15%           | 0,08%                              |
| Cultures en zone humide                                       | 1,51          | 1,79%           | 0,05%                              |
| Plantations d'arbres (d'ont haies le<br>long des cours d'eau) | 4,55          | 5,40%           | 0.14%                              |
| TOTAL   | 84,32         | 100%            | 2,53%                              |

Tableau 3 : Surfaces brutes et surfaces relatives des zones humides inventoriées

Ainsi les zones humides répertoriées lors de cet inventaire recouvrent une superficie totale de 84,32 ha (hors plans d'eau) ce qui correspond à 2.53 % de la surface du territoire communal.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- . valider l'inventaire des zones humides réalisé par le groupe de travail communal avec le bureau d'études,
- . s'engager à ce que les zones humides inventoriées soient intégrées dans le document d'urbanisme conformément aux préconisations du SAGE Vilaine,
- . transmettre une copie de la présente délibération ainsi que toutes les données sur les zones humides fournies par le bureau d'études, à l'EPTB Vilaine (Etablissement Public Territorial de la Vilaine). Il analysera cet inventaire et le soumettra pour avis à la CLE du SAGE Vilaine

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide l'inventaire des zones humides et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

#### 2017-12-02 - Budget commune: décision modificative n°5

Mr Christian OLIVIER, Maire, expose:

Afin de clore la comptabilité 2017, il est proposé de comptabiliser les travaux en régie réalisés sur les chantiers suivants

| Chantier                             | Heures       | Coût         | Coût        | Coût Total  |
|--------------------------------------|--------------|--------------|-------------|-------------|
|                                      | main d'œuvre | main d'œuvre | fournitures |             |
| Éclairage Public                     | 36H00        | 676,44 €     | 177,13 €    | 853,57 €    |
| Arrêt de Car « La Maillardière »     | 47H00        | 818,25 €     | 177,85 €    | 996,10 €    |
| Abri Pêche<br>Plan d'Eau La Traverie | 406H30       | 6 926,18 €   | 4 738,84 €  | 11 665,02 € |
| TOTAL                                | 489H30       | 8 420,87 €   | 5 093,82 €  | 13 514,69 € |

Ce qui nécessite de modifier les crédits budgétaires comme suit :

#### FONCTIONNEMENT:

Article 722-042 (RF) =  $+ 13514,69 \in$ Article 023 (DF) =  $+ 13514,69 \in$ 

INVESTISSEMENT

Article 021 (RI) = + 13514,69 ∈Article 2313-040 (DI) = + 11665,02 ∈Article 2315-040 (DI) = + 1849,67 ∈

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de valider ces modifications budgétaires.

### 2017-12-03 - Ecole Ste Anne: contrat d'association 2017-2018

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Domalain est liée avec l'Ecole Ste Anne par un contrat d'association. Les versements sont effectués en tenant compte des enfants présents :

- A la rentrée de septembre (pour les versements des mois d'octobre, novembre, décembre, janvier)
- A la rentrée de janvier (pour les versements des mois de février, mars, avril)
- A la rentrée d'avril (pour les versements des mois de mai, juin, juillet, août, septembre)

D'après les effectifs donnés par l'école à la rentrée de septembre 2017 et selon la circulaire préfectorale du 26 octobre 2017, le montant prévisionnel de la participation annuelle s'élève à :

128 élémentaires x 372 € = 47 616 € 65 maternelles x 1 180 € = 76 700 € Soit une participation totale de 124 316 € (contre 134 108 € en 2017)

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'accepter les montants du coût moyen départemental, applicables à la rentrée 2017-2018.

#### 2017-12-04 - Participation financière pour les écoles privées extérieures

Christian OLIVIER, Maire, expose:

En 2017, la Commune a participé aux frais de fonctionnement de18 élèves scolarisés en primaire dans les écoles privées d'Etrelles, Bais, La Guerche-de-Bretagne, Visseiche et l'école Jean XXIII à Vitré pour un montant de 6 485,75 €.

Compte-tenu de la diminution de l'effectif de l'Ecole Sainte-Anne, il avait été décidé de ne pas verser de participation pour les enfants de maternelle.

Les demandes de financement pour l'année 2017-2018 (à régler sur le budget 2018) sont arrivées pour l'école d'Etrelles et La Guerche de Bretagne.

Pour 2018, Monsieur le Maire propose de prendre en charge les enfants scolarisés en primaire suivant le principe suivant :

- le montant versé à une école privée extérieure ne peut pas être supérieur à celui de l'école Sainte-Anne (soit 372 €, montant de la circulaire préfectorale du 26 octobre 2017), sauf si l'école demande une participation moins élevée.
- compte-tenu de la diminution de l'effectif de l'Ecole Sainte-Anne et de la fermeture d'une classe de maternelle à la rentrée de septembre 2017, il propose de ne pas verser de participation financière pour les élèves scolarisés en maternelle dans les écoles privées extérieures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- accepte cette proposition
- s'engage à inscrire le crédit nécessaire au paiement de ces participations au Budget Primitif 2018
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision

### 2017-12-05 - Demande de subvention de la part de l'APEL Ecole Ste Anne : Arbre de Noël

Mr Christian OLIVIER, Maire, expose:

L'école demande une subvention pour l'organisation de l'Arbre de Noël du 17 décembre prochain. L'APEL reverse

4 €/enfant pour offrir des cadeaux pour chaque classe et des friandises pour les enfants. Il est proposé de verser

3 €/enfant inscrit à l'école. Le nombre d'élèves inscrits à ce jour est de 204.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- de verser une subvention de 3 €/élève pour l'arbre de noël 2017.

### **2017-12-06 - Tarifs communaux 2018**

Christian OLIVIER, Maire, expose:

Il propose au Conseil Municipal de fixer les différents tarifs communaux à appliquer à partir du 1er janvier 2018 pour :

- Photocopies
- Concessions de cimetière
- Location des salles
  - Salle polyvalente
  - Salle des sports
  - Espace culturel
  - Salle de La Heinrière
  - Maison du Village de Carcraon
- Location de matériels
- Nettoyage et réparation de dégâts

Concernant les locations, il propose d'augmenter les tarifs de 2 %, sauf pour le montant demandé pour la vaisselle cassée. Il propose également d'harmoniser le montant des cautions.

Concernant le tarif des photocopies, il propose de maintenir les tarifs mais de supprimer les tarifs « demandeurs d'emploi et scolaires ».

Concernant les tarifs des concessions cimetières, il propose également de les augmenter de 2%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- accepte les modifications et fixe les tarifs 2018 comme indiqué en annexe
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

## Commune de DOMALAIN

#### **LOCATION SALLES - TARIFS 2018**

## Annexe à la délibération du Conseil Municipal n°2017-12-06

#### SALLE POLYVALENTE

arrêt de la musique à 2 H 30 du matin pour les particuliers; à 3 H 30 pour les associations

|  | PARTIC   | ULIERS                | ASSOCIATIONS             |  |
|--|----------|-----------------------|--------------------------|--|
| TARIF WEEK-END<br>(samedi et dimanche)<br>(ou 2 jours consécutifs) | DOMALAIN | EXTERIEUR<br>(+ 10 %) | Domalinoises<br>(- 35 %) |  |
| jusqu'à 59 personnes   | 208 €    | 228 €                 | 136€                     |  |
| de 60 à 79 personnes   | 267 €    | 295 €                 | 173 €                    |  |
| de 80 à 99 personnes   | 313 €    | 345 €                 | 204 €                    |  |
| à partir de 100 personnes  | 360 €    | 397 €                 | 234 €                    |  |
| Repas AFN (après cérémonie de commémoration)                       |          |                       | forfait de 118€          |  |

| Autres Manifestations           | HABITANTS<br>DE<br>DOMALAIN | EXTERIEUR<br>+ 10 % | ASSOCIATIONS<br>COMMERCES<br>DE DOMALAIN |
|---------------------------------|-----------------------------|---------------------|--|
| CARTES/PALETS/LOTO<br>1 SOIRÉE  | 82 €                        | 90 €                | 54 €                                     |
| CARTES/PALETS/LOTO<br>2 SOIRÉES | 141 €                       | 154€                | 96 €                                     |
| CARTES/PALETS/LOTO<br>3 SOIRÉES | 201 €                       | 220 €               | 130 €                                    |
| VIN D'HONNEUR                   | 80 €                        | 88 €                | 54 €                                     |

| SOUPE A l'OIGNON<br>(DOMALAIN SEULEMENT)    | 97 € |      |  |
|---|------|------|--|
| ACTIVITE PROFESSIONNELLE 1/2 JOURNEE        |      | 55 € |  |
| ACTIVITE PROFESSIONNELLE<br>JOURNEE ENTIERE |      | 93 € |  |

| BAL                             |  | 92 €  |
|---------------------------------|--|-------|
| CLUB DES AINES (FORFAIT ANNUEL) |  | 296 € |

| PRÊT DE CHAISES<br>AUX HABITANTS DE DOMALAIN          | 1,06 € |                 | Associations +<br>Communes = 0,92 €<br>Pas aux particuliers |
|---|--------|-----------------|---|
| PRÊT DE TABLES<br>AUX HABITANTS DE DOMALAIN           | 1,06 € |                 |   |
| ASSIETTE, VERRE, TASSE, COUVERT<br>(cassée ou perdue) |        | 2,00 € la pièce |   |
| CAUTION   | 169 €  |                 |   |

Une caution sera demandée pour toute réservation de la salle pour repas.

# SALLE DES SPORTS

| SPECTACLE PAYANT   | 176 €                            |         |
|--|----------------------------------|---------|
| SOIRÉE AVEC REPAS  | 236 €                            |         |
| MARCHÉ DE NOËL ET LOTO   | 55 €                             |         |
| CONCOURS BELOTE OÙ PALETS  | comme salle poly                 | valente |
| VIN D'HONNEUR MARIAGE (sous réserve pas d'utilisation pour sport ou animations jeunesse et si salle polyvalente prise, en juillet et août seulement) | comme la sall<br>(sans fournitur |         |

# ESPACE CULTUREL

| REUNION PROFESSIONNELLE   | demi-journée                                | 37€           |                  |
|---|---|---------------|------------------|
| REUNION PROFESSIONNELLE   | journée entière                             | 57 €          |                  |
| REUNION ou ASSEMBLÉE GÉNÉRALE   | gratuit pour les associations               |               | (sans vaisselle) |
| VIN D'HONNEUR OBSEQUES<br>(uniquement si la salle polyvalente est prise)<br>100 personnes maximum | comme la sall<br>(vaisselle en f<br>disponi | onction de la |                  |

#### SALLE DE LA HEINRIERE

| 55 €    | Habitants et Associations de                    |
|---------|---|
| gratuit | DOMALAIN seulement<br>+ jeunes de plus de 25ans |
|         |   |

#### MAISON DU VILLAGE DE CARCRAON

| LOCATION WEEK-END (samedi et dimanche) ou 2 JOURS CONSECUTIFS | 173 €   | habitants et associations de DOMALAIN seulement + membres du Conseil d'Administration de |
|---|---------|--|
| LOCATION 3 JOURS CONSECUTIFS                                  | 235 €   | Carcraon Environnement   |
| CONCOURS DE CARTES  | 34 €    |  |
| REUNION DE CARCRAON ENVIRONNEMENT                             | gratuit |  |
| CAUTION   | 169 €   |  |

## 2017-12-07 - FSCF: nombre de participants pour 2018

Christian OLIVIER, Maire, expose:

Les animations jeunesse, proposées aux jeunes en partenariat avec la FSCF seront programmées sur 3 semaines pendant les vacances scolaires :

- une semaine pendant les vacances de printemps: du 30 avril au 4 mai 2018 (hors 1er mai)
- une semaine en juillet : du 16 au 20 juillet 2018
- une semaine en août : du 20 au 24 août 2018

Le nombre de places est limité à 28 jeunes par semaine avec la présence de 3 animateurs dont 1 directeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte cette proposition
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de fonctionnement entre la Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF) et la commune, ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier.

# 2017-12-08 - Numérotation nouvelle habitation - Carcraon

Christian OLIVIER, Maire, expose:

Il est nécessaire d'indiquer un numéro de voirie à la maison d'habitation en construction au hameau de Carcraon (propriété Monsieur GORMAND et Madame POTIN). Il propose d'attribuer le numéro 60, dans la continuité de la numérotation actuelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte cette proposition
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

## 2017-12-09 - Convention avec les Archives Départementales

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le classement général des archives du secrétariat de la mairie est effectué en partenariat avec les Archives départementales.

Pour permettre de poursuivre l'opération, une intervention de l'archiviste est prévue pour le second semestre 2018, pendant 3 jours.

le coût journalier est de 178 € à quoi il faut ajouter les frais de transports et le remboursement des fournitures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le passage de l'archiviste en 2018 et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

#### 2017-12-10 - Gestion du personnel : remboursement de frais

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'un agent technique communal, a dû passer une visite médicale pour refaire valider son permis poids lourds.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de lui rembourser cette consultation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte cette proposition
- précise que cette décision sera applicable pour tous les frais de cette nature engagés ultérieurement par les agents communaux pour les besoins du service.

## 2017-12-11 - Participation financière à clôture Garage ROZÉ - Zone de l'Oseraie

Monsieur Christian OLIVIER, Maire, expose au Conseil Municipal la demande formulée par Monsieur Régis ROZÉ (dans le cadre de la SCI) relative à sa clôture séparative avec le domaine public. Lors du dépôt de permis de construire, l'ensemble de l'investissement, bâtiment et clôture, a été présenté au service instructeur et à l'ABF ce qui s'est traduit par une exigence en taille et en forme particulière et donc plus onéreuse.

Monsieur le Maire propose une prise en charge partielle de cette clôture sur la base de la clôture voisine installée par la Commune pour un coût forfaitaire de 6,70 € le ml, soit 1 005 € arrondi à 1 000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette proposition pour le versement d'une aide financière de 1 000 € et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

#### AFFAIRES ET INFORMATIONS DIVERSES

Information est donnée d'un devis signé pour la réparation du lave-vaisselle à la cantine municipale et pour l'entretien du terrain multisports.

La séance est levée à 23:10

Le Secrétaire de séance, M. VETIER Anthony